

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Date de convocation :

3 décembre 2024

Date d'affichage :

3 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, lundi 9 décembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Sabine GRZYB Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Odile COLOMB *procuration* à Marie Hélène VIVENS, Dominique CAUVAS.

Secrétaire de séance : Elodie BRUN

OBJET : SUPPRESSION D'1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE ET DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 juillet 2024,

Considérant que l'agent de l'agence postale communale est passée depuis le 17 juillet 2024 au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe et il convient désormais de supprimer son ancien grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, car elle travaille seule à l'agence postale d'Alzon.

Considérant que l'agent qui occupait en contrat aidé un poste d'adjoint technique à 26h depuis le 22 mai 2023 a désormais pris sa retraite depuis le 21 mai 2024, il convient de supprimer son poste.

Considérant que l'agent qui occupait un poste d'Adjoint technique CDD saisonnier de 3 mois à 35h est désormais sur le poste d'adjoint technique à 22.50h pour un CDD d'1 an, il convient de supprimer ce poste saisonnier.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'1 emplois permanents d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 16.5h/35^{èmes} pour l'agent chargé de l'agence postale communale,
- la suppression d'1 emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique 26h/35^{ème},
- la suppression d'1 emploi saisonnier à temps complet d'Adjoint technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE

- la suppression d'1 emplois permanents d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 16.5h/35^{èmes} pour l'agent chargé de l'agence postale communale,
- la suppression d'1 emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique 26h/35^{ème},
- la suppression d'1 emploi saisonnier à temps complet d'Adjoint technique,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire,

Roger LAURENS



D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le 12/12/2024
 ID : 030-213000094-20241209-24_52_SUPPRPOST-DE

Collectivité : Commune d'Alzon 30770

TABLEAU DES EFFECTIFS

AU 09/12/2024 Adopté le 9
 décembre 2024

Grades ou emplois	Catégories	Statuts	Echelles/échelons	Effectifs budgétaires	Effectifs		Temps hebdo. (en heures)		
					Pourvus	Non pourvus	Complet	Non Complet	
<u>PERSONNEL ADMINISTRATIF</u>									
Mairie									
Rédacteur territorial non vacant	B	titulaire		0					
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	titulaire	C3/04	1	oui	non	35,00	35,00	
Agence Postale Communale									
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	titulaire	C2/05	1	oui				16,50
<u>PERSONNEL TECHNIQUE</u>									
Ecole									
Adjoint technique principal 1ère classe	C	titulaire	C3/06	1	oui				32,50
Adjoint technique		CDI	C1/05	1	oui				13,50
Service technique									
Adjoint technique principal de 2ème classe non vacant	C	titulaire	C2/04	1	oui	non	37,50	37,50	
Adjoint technique	C	titulaire	C1/06	1	oui				
Adjoint technique	C	titulaire - CDD	C1	1	oui				22,50

MAIRIE D'ALZON – 2, Place de la Mairie – 30770 ALZON
 04 67 82 01 63 - mairie.alzon@orange.fr - www.alzon.fr



Le Maire
 M. Roger LAURENS